



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

MAIRIE DE CREMPIGNY BONNEGUETE

05/03/2024

Concertation Publique : Définition de zones facilitatrices pour la production des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables est un levier majeur pour répondre aux enjeux liés au changement climatique.

Conformément à la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, il est demandé aux communes d'identifier des zones pour lesquelles elles sont favorables au développement de projets d'énergies renouvelables.

Ces zones sont des secteurs géographiques identifiés pour leur potentiel. Dans ces zones, des bonifications tarifaires pourront être proposées ainsi que la réduction des délais d'instruction des projets (les modalités ne sont pas encore connues).

Les zones identifiées ne sont pas exclusives. Des projets d'énergies renouvelables peuvent aussi être autorisés en dehors de ces zones.

Vous trouverez davantage d'informations via le lien suivant : [Planification des énergies renouvelables et données | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://ecologie.gouv.fr)

Au regard du potentiel du territoire, la commune de Crempigny-Bonneguette a identifié des zones concernant le photovoltaïque (en toiture et en ombrière de parking), la méthanisation et les réseaux de chaleur.

Vous trouverez ci-dessous la cartographie des zones identifiées.

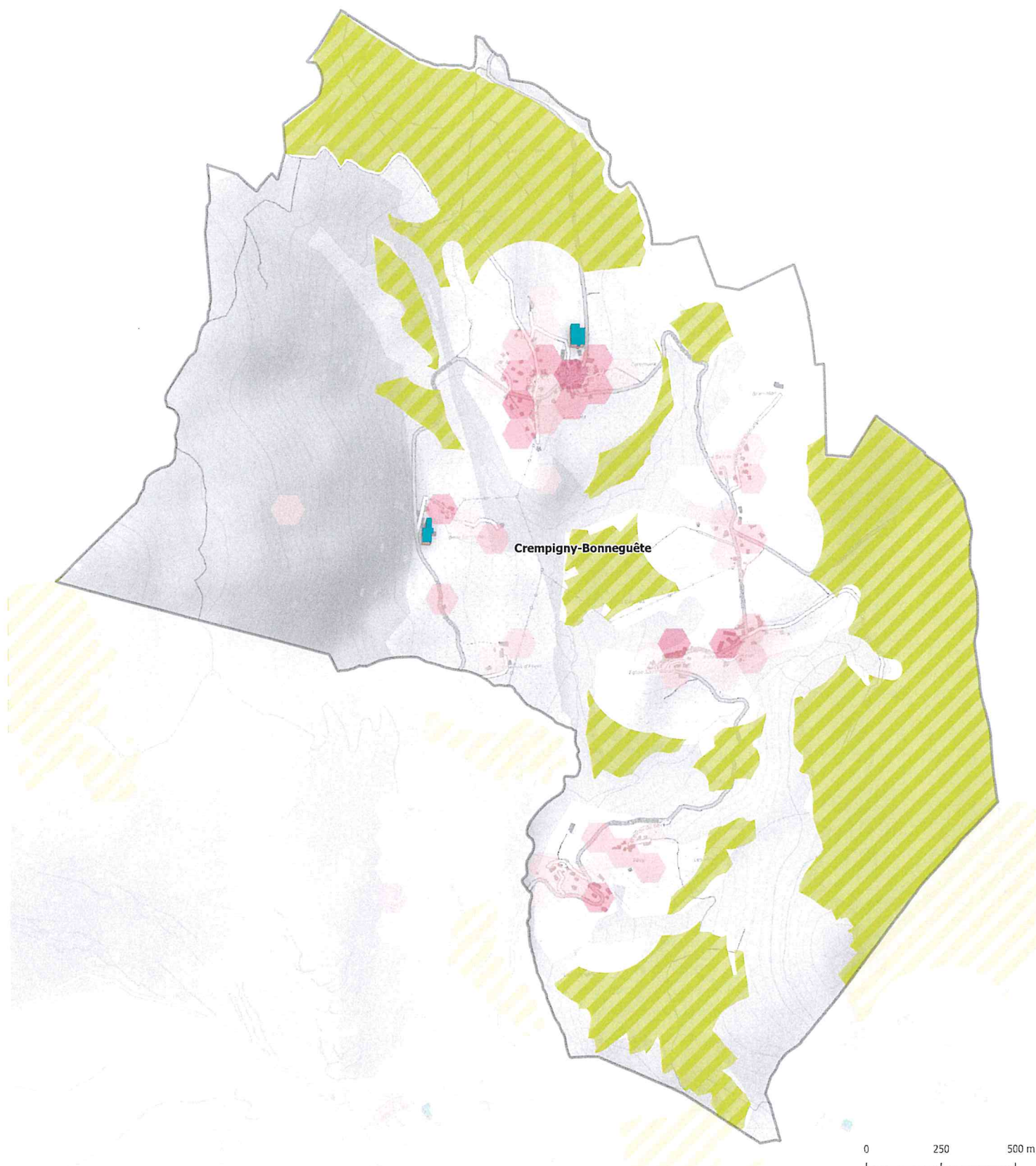
Il vous est possible de nous transmettre vos éventuelles remarques et/ou propositions à l'adresse suivante : mairie-crempigny.bonneguete@orange.fr avant le 05 avril 2024.

Un registre papier est également mis à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Suite à cette phase de concertation du public, il est demandé aux communes d'arrêter ces zones par délibération en conseil municipal pour les transmettre, par la suite, à l'Etat. Un comité Régional sera en charge de vérifier que les zonages définis par les communes permettent d'atteindre les objectifs régionaux de production d'énergies renouvelables.



Adresse : Mairie de Crempigny Bonneguette – 33 route de Clermont – 74150 Crempigny Bonneguette
Site : www.crempigny-bonneguete.fr – **Courriel :** mairie-crempigny.bonneguete@orange.fr



Sources: fond (GSM - OpenTopoMap), potentiel chaleur (Rumilly Terre de Savoie d'après données du SYANE), potentiel méthanisation (Rumilly Terre de Savoie d'après données CEREMA, DGPI, IGM), potentiel photovoltaïque (toitures: IGM, parkings: SYANE) | réalisation: 24/10/2023

potentiel réseau de chaleur (MWh)		potentiel méthanisation	
0 - 2	300 - 600	[Green hatched]	potentiel méthanisation
2 - 30	600 - 900	[Blue hatched]	potentiel photovoltaïque : toitures
30 - 50	900 - 1200	[Blue hatched]	potentiel photovoltaïque : ombrières de parking
50 - 75	1200 - 5561		
75 - 150			
150 - 300			

- surface du potentiel méthanisation: 183 hectares
- surface du potentiel photovoltaïque ombrières de parking: 0 m²
- surface du potentiel photovoltaïque en toiture : 4433 m²
- total de la consommation de chaleur : 3120 MWh